

M—Commission de la fonction publique—

80. Traitements et éventualités de la Commission, y compris les gratifications accordés en vertu du Programme des primes à l'initiative du Service public du Canada et du Programme destiné à améliorer le bilinguisme et le biculturalisme dans la Fonction publique, \$13,391,200.

Des voix: Sur division.

(Le crédit est adopté sur division.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Secrétariat d'État—

85. Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages, de terrains et de matériel, y compris le Programme destiné à améliorer le bilinguisme et le biculturalisme dans la Fonction publique, \$614,700.

Société Radio-Canada—

L100. Prêts à la Société Radio-Canada, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux fins de dépenses d'immobilisations, \$25,000,000.

M. le président: Cela termine l'étude des crédits du secrétariat d'État. Le comité considérera maintenant les crédits du solliciteur général.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il est correct que le président dise que le comité considérera les crédits. Ne serait-il pas mieux de dire que nous voterons sur les crédits?

M. le président: Il s'agit probablement d'une distinction fort juste.

M. McGrath: A propos du même rappel au Règlement, le président pourrait-il dire le numéro de la page lorsqu'il met en délibération les crédits d'un nouveau ministère, afin d'expédier l'adoption des crédits?

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si je vais plus lentement, cela n'aura-t-il pas le même effet?

• (10.20 p.m.)

M. McGrath: Monsieur le président, pour plus de précision, Votre Honneur aurait-il l'obligeance, en mettant en délibération le premier article d'un ministère, d'indiquer également la page où figure cet article?

M. le président: Nous passons maintenant à l'examen des crédits du solliciteur général. Le crédit n° 1 figure à la page 468 du Livre bleu et le détail des affectations à la page 470.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Les crédits suivants ont été adoptés:

A—Ministère—

1. Administration centrale, y compris les frais administratifs du Comité des services correctionnels,

plus les gratifications, traitements et dépenses que le Conseil du Trésor peut approuver pour les membres, les comités d'experts-conseils et le personnel nommé par le ministre pour conseiller et seconder le Comité, et subventions selon le détail des affectations, \$1,266,000.

B—Services correctionnels—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération et contribution de \$25,000 au township de Brighton (Ont.), pour la reconstruction d'une route, \$48,623,000.

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$19,422,000.

C—Gendarmerie royale du Canada—

Services nationaux de police, application des lois fédérales et services provinciaux et municipaux de police en vertu de contrats.

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions, selon le détail des affectations, et autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenses des revenus reçus pendant l'année, \$67,583,000.

20. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$6,546,000.

M. le président: Voilà qui termine les crédits du solliciteur général.

Le comité passe maintenant aux prévisions budgétaires des Approvisionnements et services, à la page 481 du Livre bleu. Le crédit 40 est à la page 483.

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

C—Corporation commerciale canadienne—

40. Administration et exploitation, \$2,387,000.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Une voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Le comité passe maintenant aux prévisions budgétaires du ministère des Transports. Le crédit 1 est à la page 496 du Livre bleu.

TRANSPORTS

A—Ministère—

1. Administration centrale, \$8,292,200.

M. Bell: Où diable est le ministre?

M. le président: Le crédit 1 est-il adopté?

Une voix: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

3. Remboursement de l'avance du fonds de roulement du ministère des Transports pour la valeur du matériel désuet, inutilisable, perdu ou détruit, \$200,000.